



REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Sanofi publie ci-après les éléments de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 mars 2012, sur proposition du Comité des Rémunérations.

Exercice 2012

Rémunération du Président

La rémunération fixe a été maintenue à 700 000 €

Le Président ne perçoit ni part variable ni rémunération en actions.

Rémunération du Directeur Général

La part fixe a été fixée à 1 260 000 €. Ceci représente une augmentation de 5% par rapport au niveau de rémunération fixe initialement établi par le conseil d'administration en 2008 lors du recrutement de Christopher Viehbacher.

La part variable de la rémunération est fixée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs et pourra être comprise entre 0 et 200 % de la rémunération fixe. En cas de performance exceptionnelle, elle pourra excéder 200 %.

Il a été attribué 240 000 options de souscription au Directeur Général ainsi que 42 000 actions de performance. Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'attribution des options de souscription et d'actions performance au Directeur Général est intégralement subordonnée à la réalisation de conditions de performance sur plusieurs exercices. L'attribution 2012 au Directeur Général est soumise à un critère de performance externe, à savoir le Total Shareholder Return (TSR), ainsi qu'à deux critères internes de performance qui sont basés sur le Résultat Net des Activités et le Rendement des Actifs (Return On Assets, ROA). Chaque condition de performance sera évaluée sur une période de trois exercices consécutifs.

Pour plus ample information sur les rémunérations et les retraites des dirigeants et mandataires sociaux, il convient de se référer au document de référence 2011 enregistré auprès de l'AMF et consultable sur le site www.sanofi.com.